

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Délibération n°2023/02

Extrait des délibérations du

Conseil Municipal du 16 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le neuf Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - SAUVAGE Joël - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - MOREAU Dominique - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absentes : LASSELIN Marie-Jeanne - SCHERER Murielle.

Excusée : DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Adoptée à l'Unanimité

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Dans ce contexte réglementaire, le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour 2023, aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette communale est présenté à l'Assemblée communale ; ce rapport est joint en annexe de la présente délibération.

Il donne lieu à un débat.

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir débattu,
Adopte la présente délibération qui prend acte de ce débat.

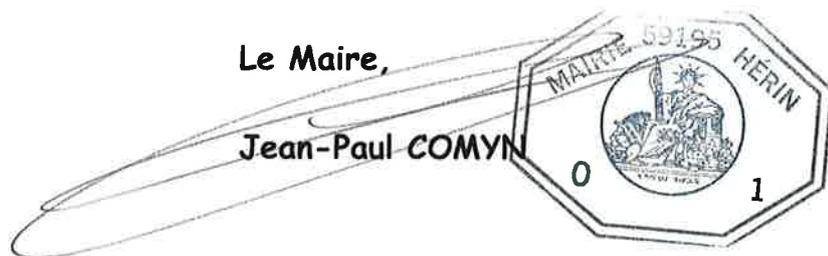
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Paul COMYN



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HÉRIN
Fort de ses quartiers !



Orientations Budgétaires 2023

Rédigé par : Joël SAUVAGE
Présenté par : Joël SAUVAGE



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

HÉRIN
Fort de ses quartiers !

- Cadre juridique du Débat d'Orientations Budgétaires
- Contexte général : situation économique et sociale
- Situation de la commune d'Hérin
- Focus sur la section de Fonctionnement
- Focus sur la dette et les emprunts
- Focus sur la section d'Investissement
- Le calendrier budgétaire



Qu'est ce que le ROB ?

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

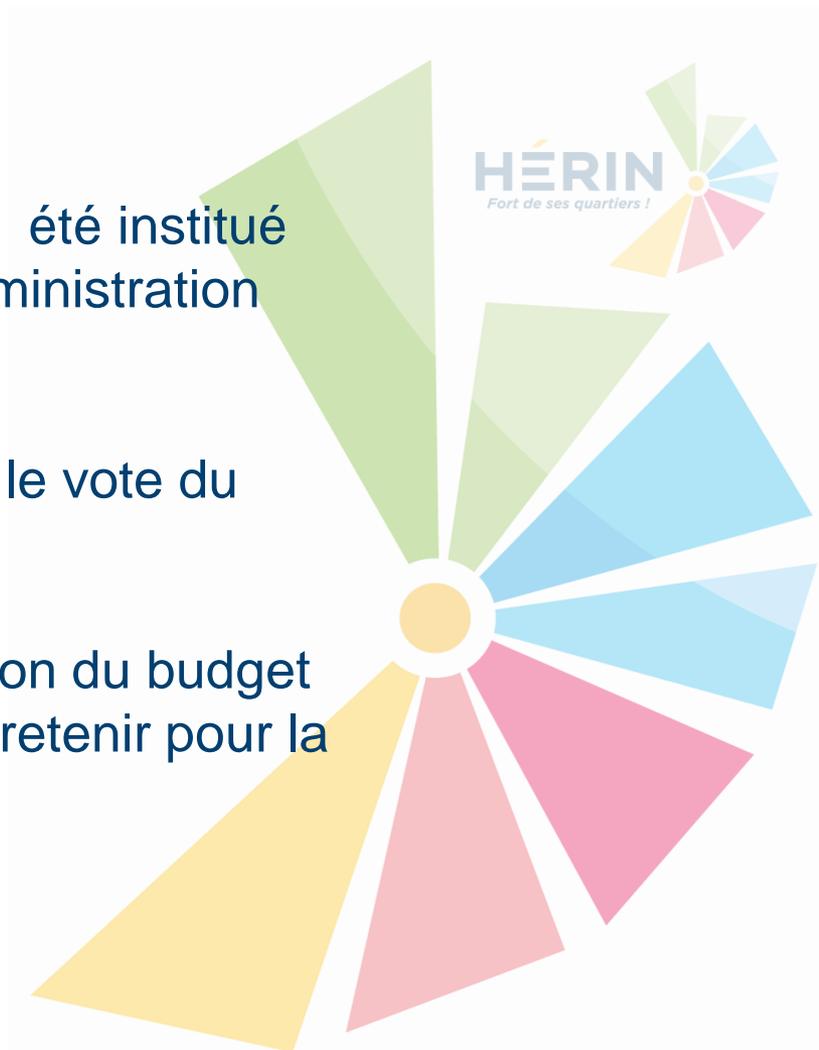
Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

- Le Débat d'Orientations Budgétaires a été institué par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR)
- Voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif 2023.
- Exposer le contexte général d'élaboration du budget primitif 2023 et définir les orientations à retenir pour la commune de Hérin.



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HÉRIN
Fort de ses quartiers !

Contexte général : situation économique et sociale



Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

- Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique.
- Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint des records >10%. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.
- La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

La situation de la France face aux défis

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé . Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées.

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %), puis 6,7% en décembre, pour finir à 5,2% sur l'année 2022.

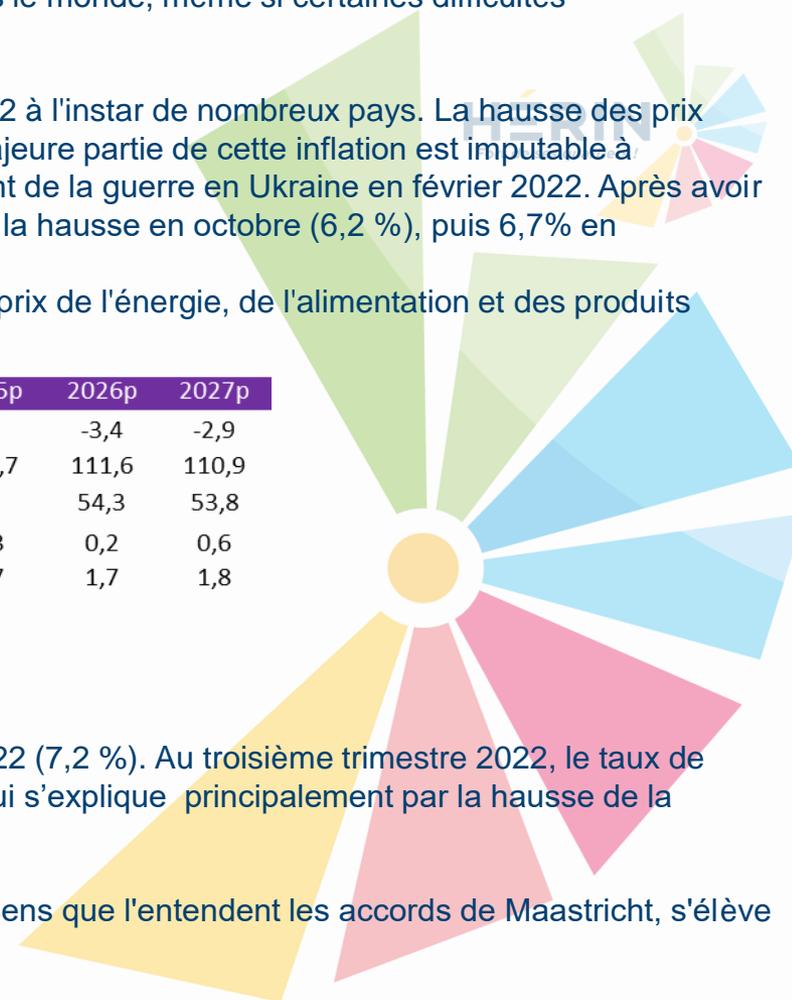
Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dettes publiques	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage s'établit à 7,3% de la population active. Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

D'après l'INSEE, à la fin de l'année 2022 la dette publique française au sens que l'entendent les accords de Maastricht, s'élève à 2 956,8 milliards d'euros et avoisine donc le 3 000 milliards



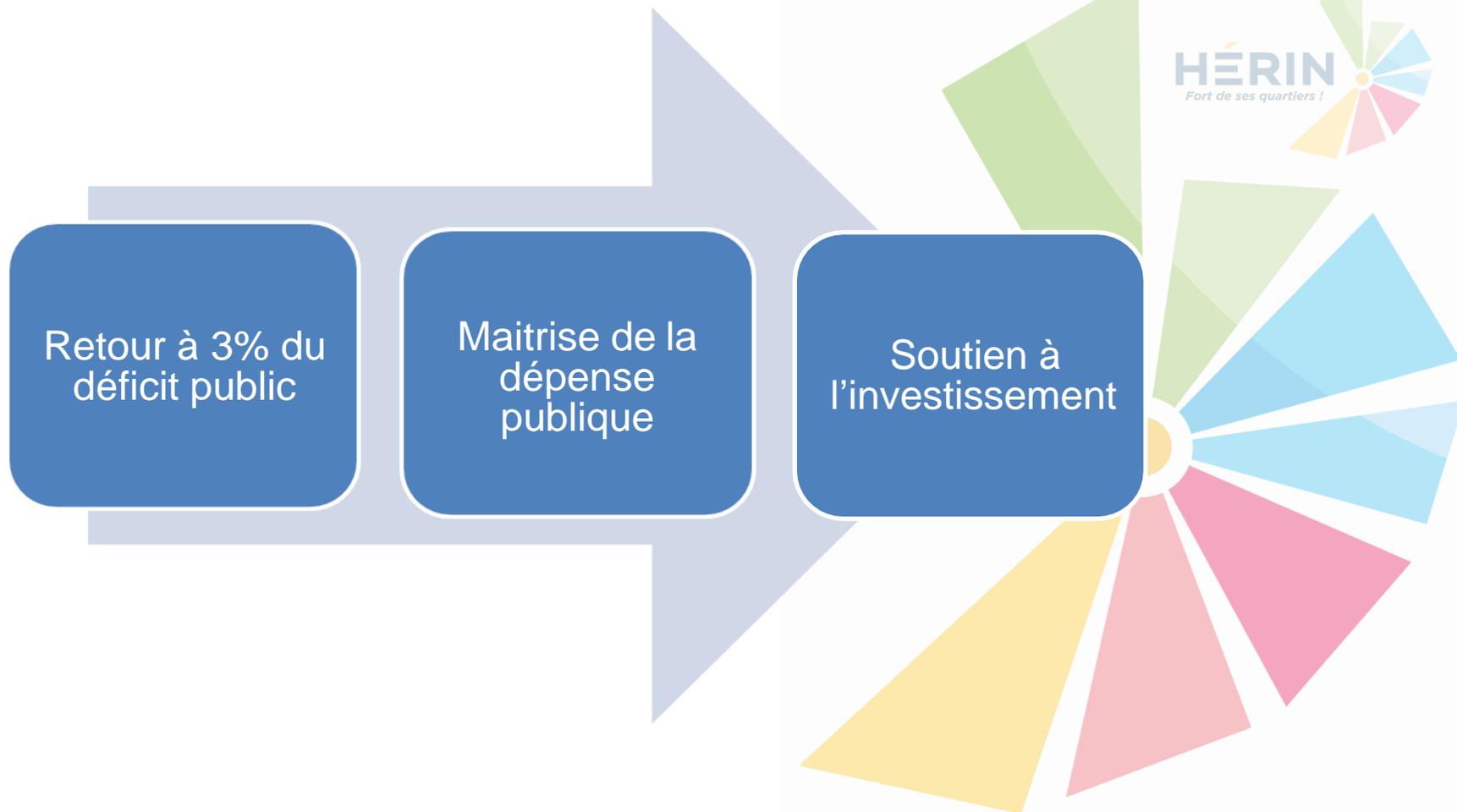
Loi de programmation des Finances Publiques 2023-2027

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Le Projet Loi de Finances 2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

Le PLF 2023 s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien d'une inflation élevée et de craintes pesant sur le coût de l'énergie.

Quatre principaux objectifs ont été annoncés :

- Protéger les ménages face à la crise énergétique ;
- Financer massivement les missions régaliennes de l'Etat ;
- Préparer l'avenir grâce à un fort investissement sur l'éducation ;
- Maîtriser la dépense publique.

Il contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives : conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023.

Le PLF 2023 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

HÉRIN
Fort de ses quartiers !



Le Projet Loi de Finances 2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

Pour les collectivités, quatre marqueurs se dégagent clairement : maintien des dotations , soutien à l'investissement et automatisation du FCTVA, création fonds « vert »

Montant des dotations pour 2023 :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 26,611 milliards d'euros en 2023, comme en 2022.

les concours dits de « péréquation » devraient, pour leur part, évoluer comme suit :

- + 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- + 90 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),

Les dotations de soutien à l'investissement local stagnent en 2023.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2023 (2,1 en 2022) :

Dotation politique de la ville (DPV) : 160 millions €

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 048 millions €

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, cet article planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

Crédit du budget général dont le « fonds vert » : Ce fonds, doté de 2 milliards € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...)



Le contexte national impactant le budget commune

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2023 :

- ❑ L'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêt au niveau mondial et européen
- ❑ La hausse très importante du coût de l'énergie et une tendance à l'inflation
- ❑ L'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire
- ❑ Les mesures à prendre en compte sur la revalorisation des grilles indiciaires de toutes les catégories et l'impact de l'inflation sur le SMIC

HERIN
Fort de ses quartiers !



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HÉRIN
Fort de ses quartiers !



Situation de la commune de HERIN



La vie communale

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

- La population pour Hérin est de 4 181 habitants au 1^{er} janvier 2022, contre 3 995 en 2013. Cela représente une évolution de + 5,8% sur la période.
- Le dernier recensement, publié durant l'été 2021, nous permet également d'analyser différents chiffres clés à l'échelle de la commune :
 - 761 familles avec enfants, soit 44 % des ménages, contre 39 % pour le Nord
 - 1838 logements, alors que ce chiffre était de 1 258 en 1968. Cela représente une évolution de +46 % en 60 ans !
 - 59,5% sont propriétaires (55 % dans le Nord)
 - 921 Habitants au km²



La situation de la commune et objectifs

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

Objectifs 

- Légère baisse de la DGF et augmentation du produit des taxes locales
- Dotation de péréquation stable
- Fonds de concours de la Porte du Hainaut renouvelé sur le mandat
- Hausse des charges à caractère général due à l'augmentation des dépenses énergétiques
- Hausse des charges de personnel due à l'augmentation du SMIC et du travail sur les grilles indiciaires
- Une étude cadre de vie et bâtiment qui projette Hérin dans les années 2020-2030
- Rénovation des bâtiments publics
- Passage en M57



Les résultats provisoires de l'exercice 2022

Résultat 2022		
Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations	786 139,66 €	722 034,24 €
Résultat investissement 2022	-64 105,42 €	
Report BP 2021 Compte 001	-110 093,78 €	
Résultat cumulé	-174 199,20 €	
Reste à réaliser	218 147,69 €	76 601,00 €
Résultat budgétaire	-315 745,89 €	
Fonctionnement		
Réalisations	3 136 258,62 €	3 464 623,08 €
Résultat Fonctionnement 2022	328 364,46 €	
Résultat BP 2021	795 500,20 €	
Résultat comptable	1 123 864,66 €	
Affectation crédit Investissement		315 745,89 €
Résultat BP 2023 Compte 002	808 118,77 €	

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HÉRIN
Fort de ses quartiers !



Focus sur la section de Fonctionnement



Le suivi du fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le
ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



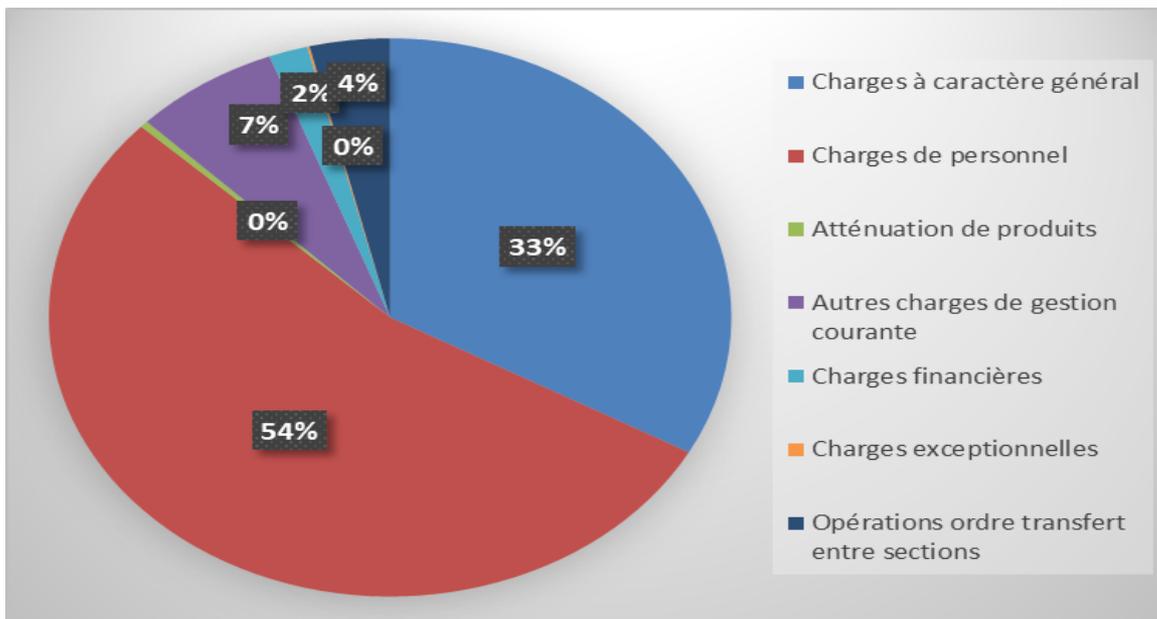
Fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	3 298 209 €	3 300 489 €	3 410 901 €	3 213 261 €	3 516 786 €	3 464 623 €
Dépenses	2 785 712 €	3 045 799 €	3 140 347 €	2 862 685 €	2 976 807 €	3 136 259 €
Solde	512 497 €	254 691 €	270 554 €	350 577 €	539 979 €	328 364 €



Evolution des dépenses de fonction

Chapitre	Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	763 545,96 €	758 715,65 €	756 137,32 €	793 335,35 €	1 034 130,32 €
012	Charges de personnel	1 663 666,42 €	1 622 693,00 €	1 609 179,32 €	1 610 886,00 €	1 693 678,29 €
14	Atténuation de produits	26 204,00 €	26 204,00 €	19 772,00 €	12 669,00 €	11 838,00 €
65	Autres charges de gestion courante	313 859,10 €	319 602,88 €	239 004,31 €	225 849,58 €	216 134,69 €
66	Charges financières	82 266,78 €	73 316,15 €	68 743,44 €	63 389,26 €	57 793,12 €
67	Charges exceptionnelles	5 435,13 €	5 454,88 €	13 188,39 €	5 470,58 €	3 387,10 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	190 821,15 €	334 360,37 €	156 659,84 €	258 173,13 €	119 297,10 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires				7 034,00 €	- €
	Total Dépenses	3 045 798,54 €	3 140 346,93 €	2 862 684,62 €	2 969 772,90 €	3 136 258,62 €

Répartition des charges de fonctionnement en 2022



Commentaires :

On constate que les charges à caractère général et de personnel ont augmenté en 2022 dues au coût de l'énergie et de l'augmentation des catégories C et le point d'indice de la fonction publique

Les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2022 se sont élevées à :

> 3 016 962 € soit **722 €** par habitant (659 € en 2021)

Les charges à caractère général se montent à :

> 1 034 130 € soit **247 €** par habitant (192 € en 2020)

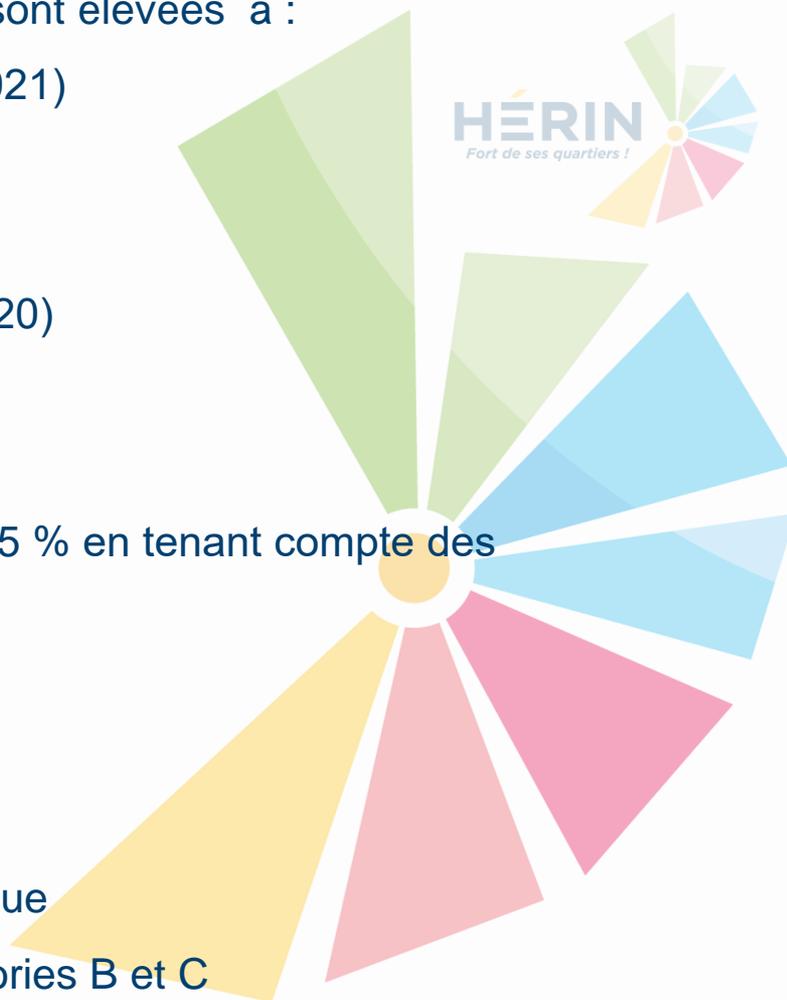
Les charges de personnel représentaient en 2022 :

> 53,9 % des dépenses soit **405 €** par habitant , 50,5 % en tenant compte des compensations financières (390 € en 2021)

En 2023, ce poste sera impacté par :

- Revalorisation des carrières du personnel
- Augmentation de salaires de la Fonction publique
- Revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C

Nombre d'habitants 2022 : 4181



Zoom sur les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

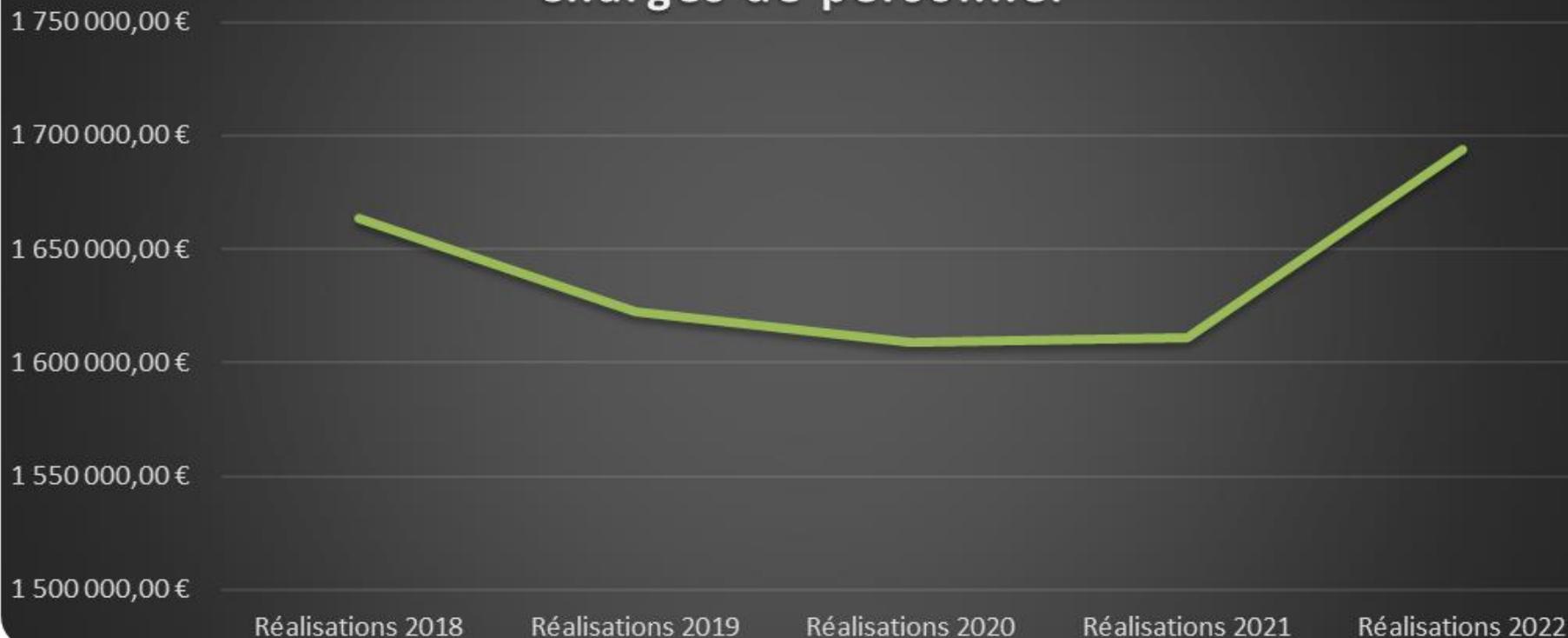
Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Compte	Libellé	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022
012	Charges de pers et frais assimilés	1 663 666,42 €	1 622 693,00 €	1 609 179,32 €	1 610 886,00 €	1 693 678,29 €
6419	Remb.sur remunerat. ss et cnp.	119 269,98 €	101 404,27 €	97 140,59 €	116 232,82 €	106 095,44 €
		1 544 396,44 €	1 521 288,73 €	1 512 038,73 €	1 494 653,18 €	1 587 582,85 €

Charges de personnel



Détail des charges de personnel

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

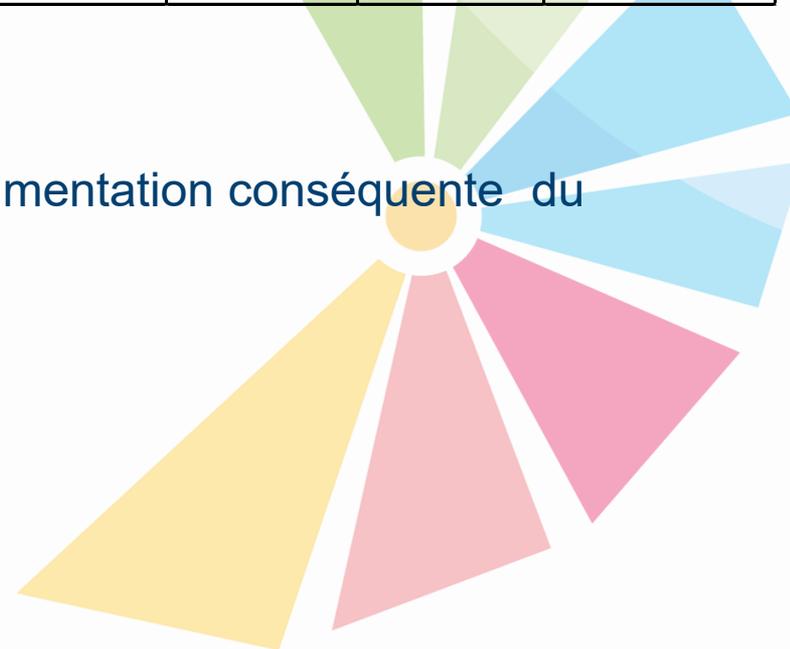
Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Agent	Traitement Indiciaire	Indemnité de résidence	SFT	Régime Indemnitare	Prime	Heures Sup	NI	Total
Titulaire	675 193 €	7 040 €	6 853 €	129 950 €	72 487 €	8 369 €	4 703 €	904 595 €
Non Titulaire	166 111 €	851 €	- €	- €	9 145 €	2 669 €	- €	178 776 €
Total	841 304 €	7 891 €	6 853 €	129 950 €	81 632 €	11 038 €	4 703 €	1 083 371 €

Pour l'année 2023, nous prévoyons une augmentation conséquente du traitement indiciaire et du SMIC



Point sur les ressources humaines

- **Situation des effectifs au 1 janvier 2022 :**

- 35 titulaires, 5 PEC, 4 CDD

- **Mouvement dans l'année :**

- 1 Départ à la retraite
- 1 Mutation
- 1 Mise en disponibilité
- 2 recrutements
- 3 vacataires en moyenne en périscolaire, 4 en ALSH aux vacances de février, 5 au vacances de printemps et d'automne et 9 en été

- **Arrêts maladie de l'année :**

- 408 jours en CMO, 820 en CLM et 365 en maladie professionnelle , soit un total de :

1593 jours, soit environ **4,3** Equivalents Agents

- 25 avancement d'échelon, 1 avancement de grade

- **Situation au 31 décembre 2022 :**

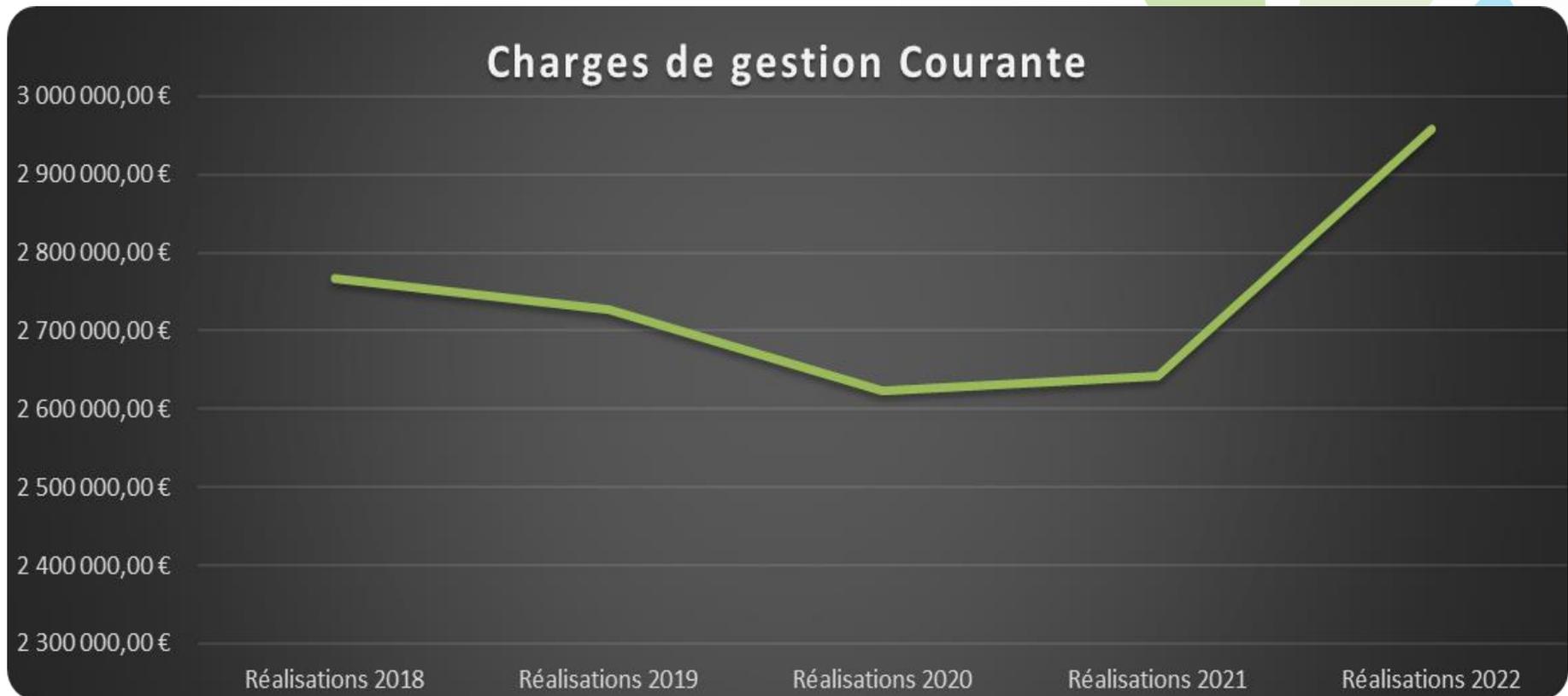
- 35 titulaires, 3 PEC, 4 CDD



Zoom sur les charges de gestion courante

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le
ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

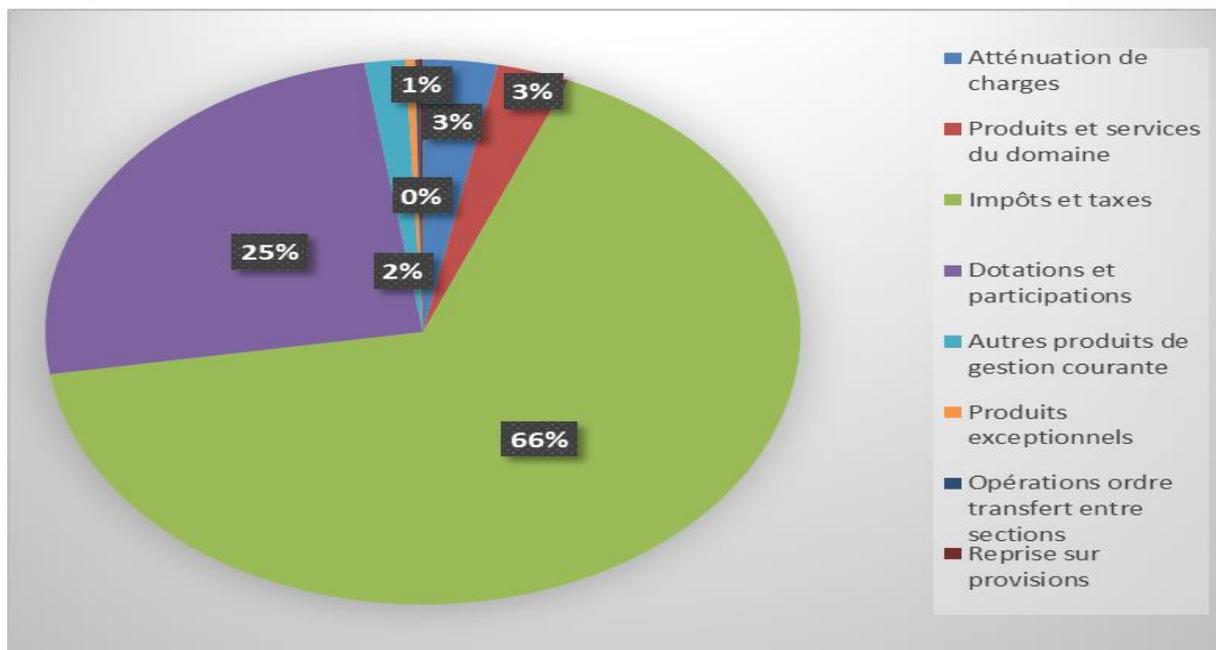
Compte	Libellé	Détail Compte	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022
011	Charges à caractère général	Total	763 545,96 €	758 715,65 €	756 137,32 €	793 335,35 €	1 034 130,32 €
012	Charges de personnel	Total	1 663 666,42 €	1 622 693,00 €	1 609 179,32 €	1 610 886,00 €	1 693 678,29 €
014	Atténuation de produits	Total	26 204,00 €	26 204,00 €	19 772,00 €	12 669,00 €	11 838,00 €
65	Autres charges de gestion courante	Total	313 859,10 €	319 602,88 €	239 004,31 €	225 849,58 €	216 134,69 €
		Total Charges de gestion courante	2 767 275,48 €	2 727 215,53 €	2 624 092,95 €	2 642 739,93 €	2 955 781,30 €



Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes	2018	2019	2020	2021	2022
013	Atténuation de charges	101 404,27 €	122 625,19 €	97 140,59 €	116 232,82 €	110 395,44 €
70	Produits et services du domaine	114 516,73 €	100 668,27 €	46 849,92 €	77 070,26 €	107 477,59 €
73	Impôts et taxes	1 906 163,85 €	1 853 235,74 €	1 892 064,92 €	2 230 139,50 €	2 294 587,02 €
74	Dotations et participations	1 024 843,08 €	1 072 153,90 €	1 048 634,75 €	874 174,20 €	866 252,90 €
75	Autres produits de gestion courante	48 291,42 €	47 148,95 €	34 520,70 €	39 634,98 €	60 392,21 €
77	Produits exceptionnels	105 270,09 €	122 608,86 €	88 285,43 €	173 769,07 €	14 167,77 €
042	Opérations ordre transfert entre sections		92 459,70 €	5 765,15 €	5 765,15 €	5 765,15 €
78	Reprise sur provisions					5 585,00 €
	Total Recettes	3 300 489,44 €	3 410 900,61 €	3 213 261,46 €	3 516 785,98 €	3 464 623,08 €

Répartition des recettes de fonctionnement en 2022



Commentaires :

On constate que les impôts et dotations ont progressés de 1,8% en 2022.

Ils représentent 91,2% des recettes.

Zoom sur les impôts, taxes et dotations

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

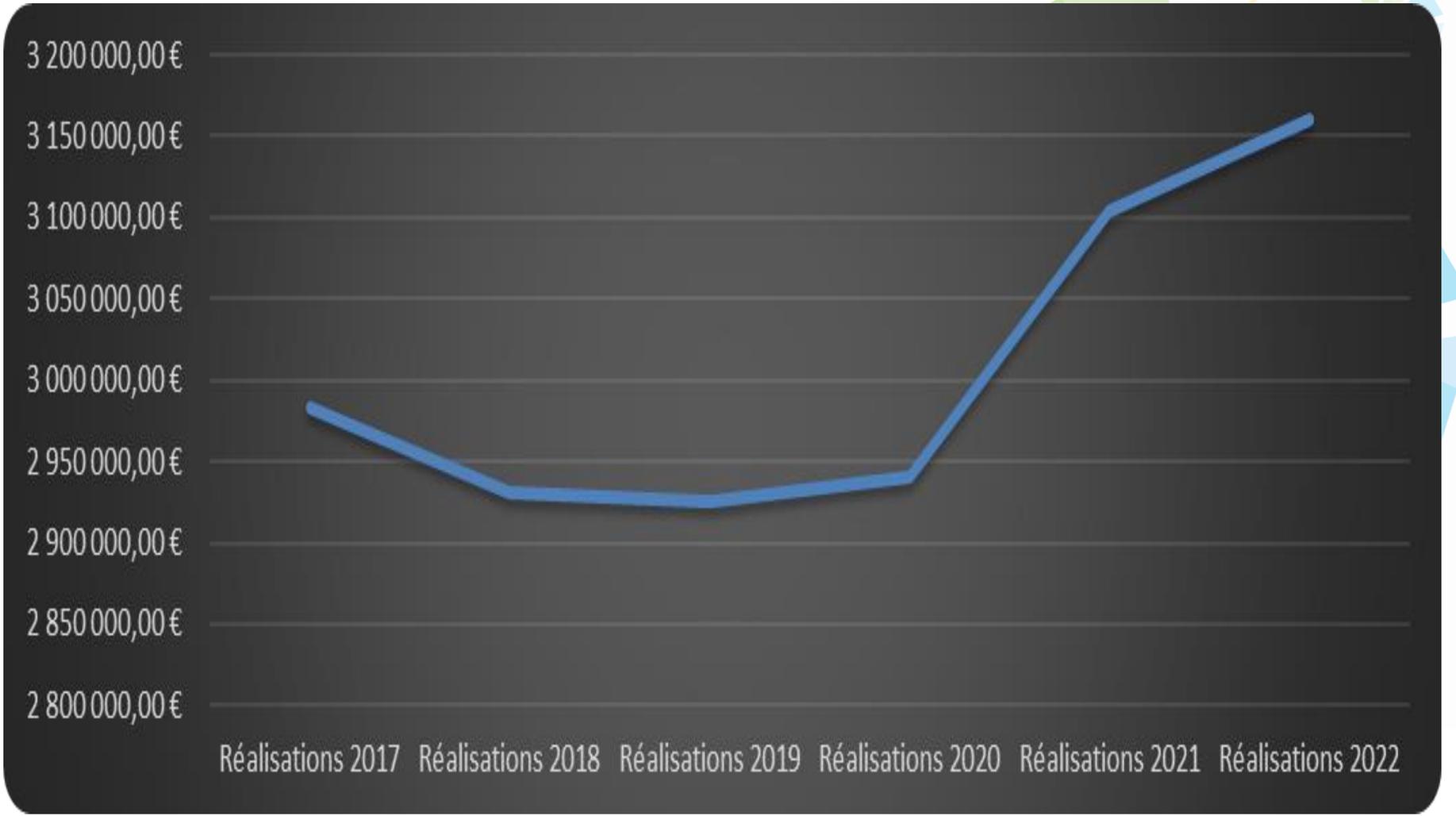
Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

Compte	Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 286 360,00 €	1 306 982,00 €	1 335 486,00 €	1 366 260,00 €	1 503 268,00 €	1 559 430,00 €
73211	Attribution de Compensation	86 503,80 €	86 503,80 €	86 503,80 €	20 791,90 €	183 580,48 €	183 580,48 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	363 485,39 €	268 778,03 €	266 858,55 €	252 069,82 €	283 503,00 €	290 803,00 €
73221	Fonds national garantie de ressources	18 234,00 €	18 214,00 €	18 228,00 €	18 228,00 €	18 228,00 €	18 228,00 €
73223	FPIC	83 056,00 €	83 482,00 €		87 171,00 €	88 529,00 €	78 512,00 €
7336	Droits de place	64,80 €	846,94 €	213,40 €	316,20 €	306,00 €	150,00 €
7343	Taxe sur les Pylones Electriques	9 272,00 €	9 472,00 €	9 712,00 €	10 172,00 €	10 404,00 €	9 809,00 €
73681	Taxe sur électricité	48 768,31 €	50 526,63 €	49 815,29 €	49 852,06 €	52 896,96 €	44 304,72 €
73811	Taxe Add. Droits Mutation	67 761,84 €	81 358,45 €	86 418,70 €	87 203,94 €	89 424,06 €	109 769,82 €
7411	DGF dotation forfaitaire	678 218,00 €	677 868,00 €	670 670,00 €	673 769,00 €	669 042,00 €	667 713,00 €
74121	Dot. de solidarité rurale 1è fract	50 930,00 €	53 557,00 €	53 732,00 €	54 626,00 €	55 085,00 €	56 079,00 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	23 665,00 €	26 286,00 €	105 806,00 €	27 797,00 €	25 551,00 €	22 996,00 €
744	FCTVA fonctionnement		3 236,35 €	2 964,42 €	3 130,78 €	7 040,38 €	
74718	Part. Etat - Autres	20 813,03 €	13 550,00 €				
7473	Dotations et Participations Depart.	540,00 €					
7478	Dot. & Part. autres organismes	96 614,18 €	102 896,00 €	94 880,57 €	129 134,40 €	74 271,85 €	82 876,14 €
748314	Comp. Etat Taxe Proff.	483,00 €					
74832	Attr. du fonds Dept de Taxe Proffes.	42 719,34 €	37 053,73 €	28 318,91 €	30 859,57 €	33 583,97 €	24 279,76 €
74834	Comp. Etat Exo. Taxe Foncières	8 696,00 €	8 909,00 €	8 951,00 €	9 092,00 €	9 600,00 €	12 309,00 €
74835	Comp. Etat Taxe Habitation	96 751,00 €	101 487,00 €	106 831,00 €	112 730,00 €		
746	Autres (DGD)				7 496,00		
	Total	2 982 935,69 €	2 931 006,93 €	2 925 389,64 €	2 940 699,67 €	3 104 313,70 €	3 160 839,92 €
73	Impôts et taxes	1 963 506,14 €	1 906 163,85 €	1 853 235,74 €	1 892 064,92 €	2 230 139,50 €	2 294 587,02 €
74	Dotations et Participations	1 019 429,55 €	1 024 843,08 €	1 072 153,90 €	1 048 634,75 €	874 174,20 €	866 252,90 €
	Total	2 982 935,69 €	2 931 006,93 €	2 925 389,64 €	2 940 699,67 €	3 104 313,70 €	3 160 839,92 €

Zoom sur les recettes impôts et dotations

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le
ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Zoom sur la DGF

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

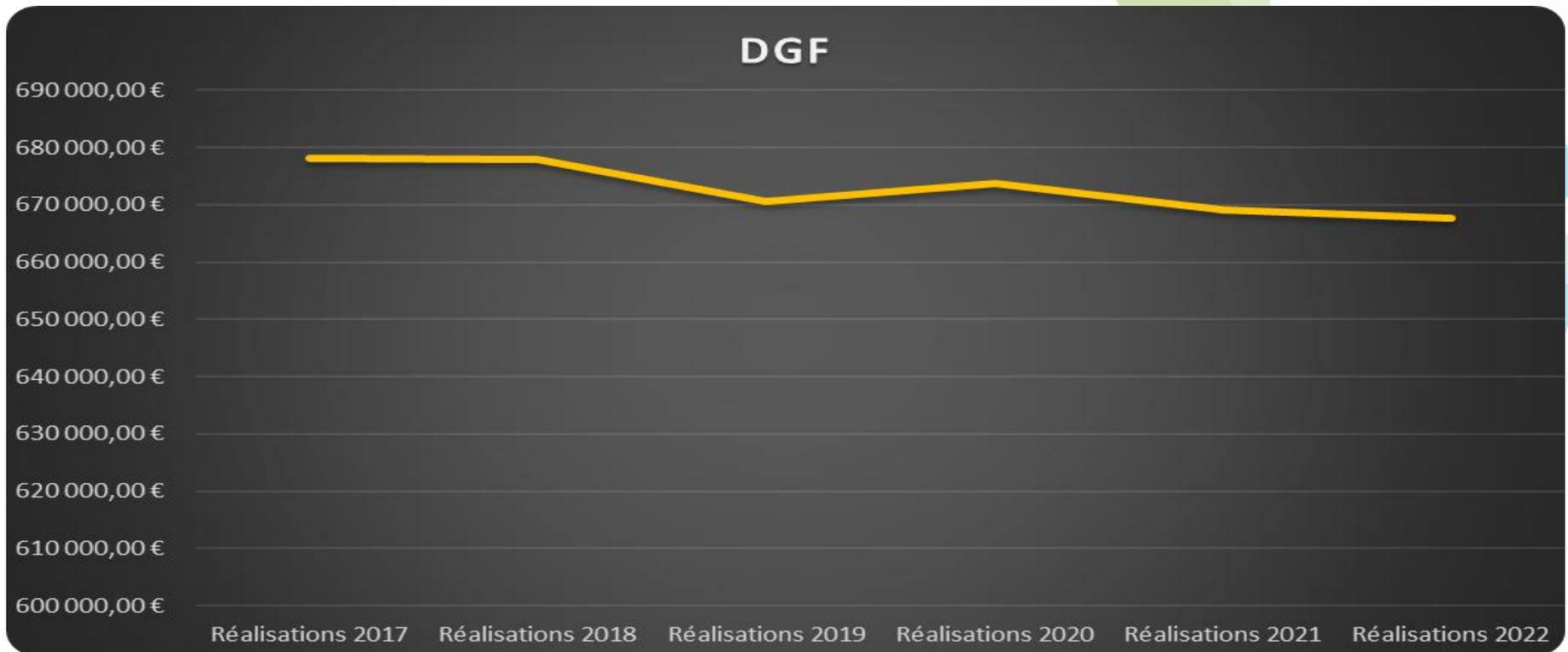
Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Compte	Libellé	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022
7411	DGF dotation forfaitaire	678 218,00 €	677 868,00 €	670 670,00 €	673 769,00 €	669 042,00 €	667 713,00 €



Commentaires : Le montant de la DGF stabilisé en 2020, repart à la baisse en 2021 et 2022. Globalement la commune a perdu depuis 2015 environ 688 400 €

Comparatif recettes et charges de courante

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

Compte	Libellé	Détail Compte	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022
013	Atténuation de charges	Total	101 404,27 €	122 625,19 €	97 140,59 €	116 232,82 €	110 395,44 €
70	Vente produits et services	Total	114 516,73 €	100 668,27 €	46 849,92 €	77 070,26 €	107 477,59 €
73	Impôts et taxes	Total	1 906 163,85 €	1 853 235,74 €	1 892 064,92 €	2 230 139,50 €	2 294 587,02 €
74	Dotations et Participations	Total	1 024 843,08 €	1 072 153,90 €	1 048 634,75 €	874 174,20 €	866 252,90 €
75	Autres produits de gestion courante	Total	48 291,42 €	47 148,95 €	34 520,70 €	39 634,98 €	60 392,21 €
		Total Produits de gestion courante	3 195 219,35 €	3 195 832,05 €	3 119 210,88 €	3 337 251,76 €	3 439 105,16 €
011	Charges à caractère général	Total	763 545,96 €	758 715,65 €	756 137,32 €	793 335,35 €	1 034 130,32 €
012	Charges de personnel	Total	1 663 666,42 €	1 622 693,00 €	1 609 179,32 €	1 610 886,00 €	1 693 678,29 €
014	Atténuation de produits	Total	26 204,00 €	26 204,00 €	19 772,00 €	12 669,00 €	11 838,00 €
65	Autres charges de gestion courante	Total	313 859,10 €	319 602,88 €	239 004,31 €	225 849,58 €	216 134,69 €
		Total Charges de gestion courante	2 767 275,48 €	2 727 215,53 €	2 624 092,95 €	2 642 739,93 €	2 955 781,30 €
		Gestion courante	427 943,87 €	468 616,52 €	495 117,93 €	694 511,83 €	483 323,86 €

Comparatif recettes et charges de courante

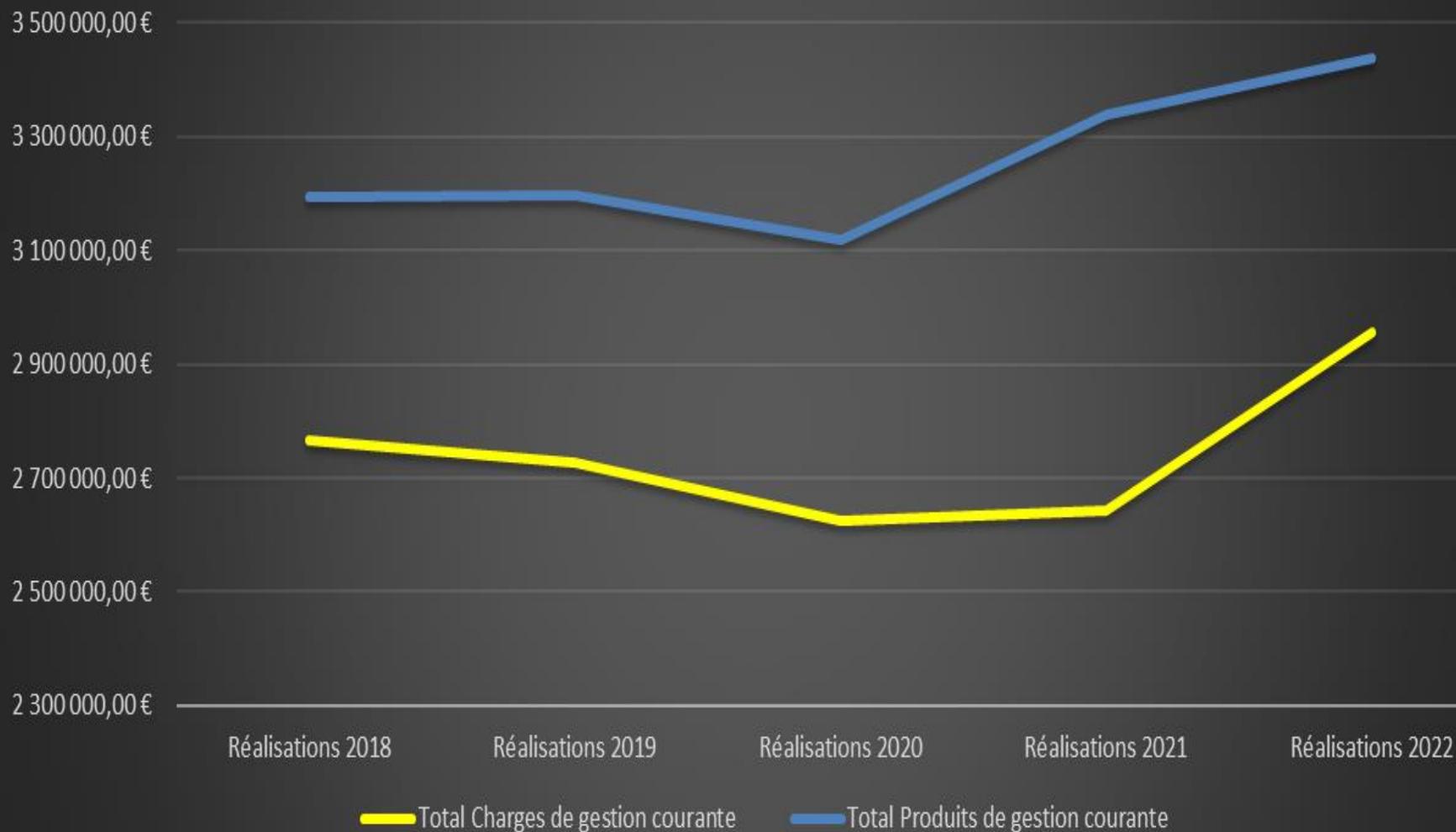
Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

gestion **S²LO**



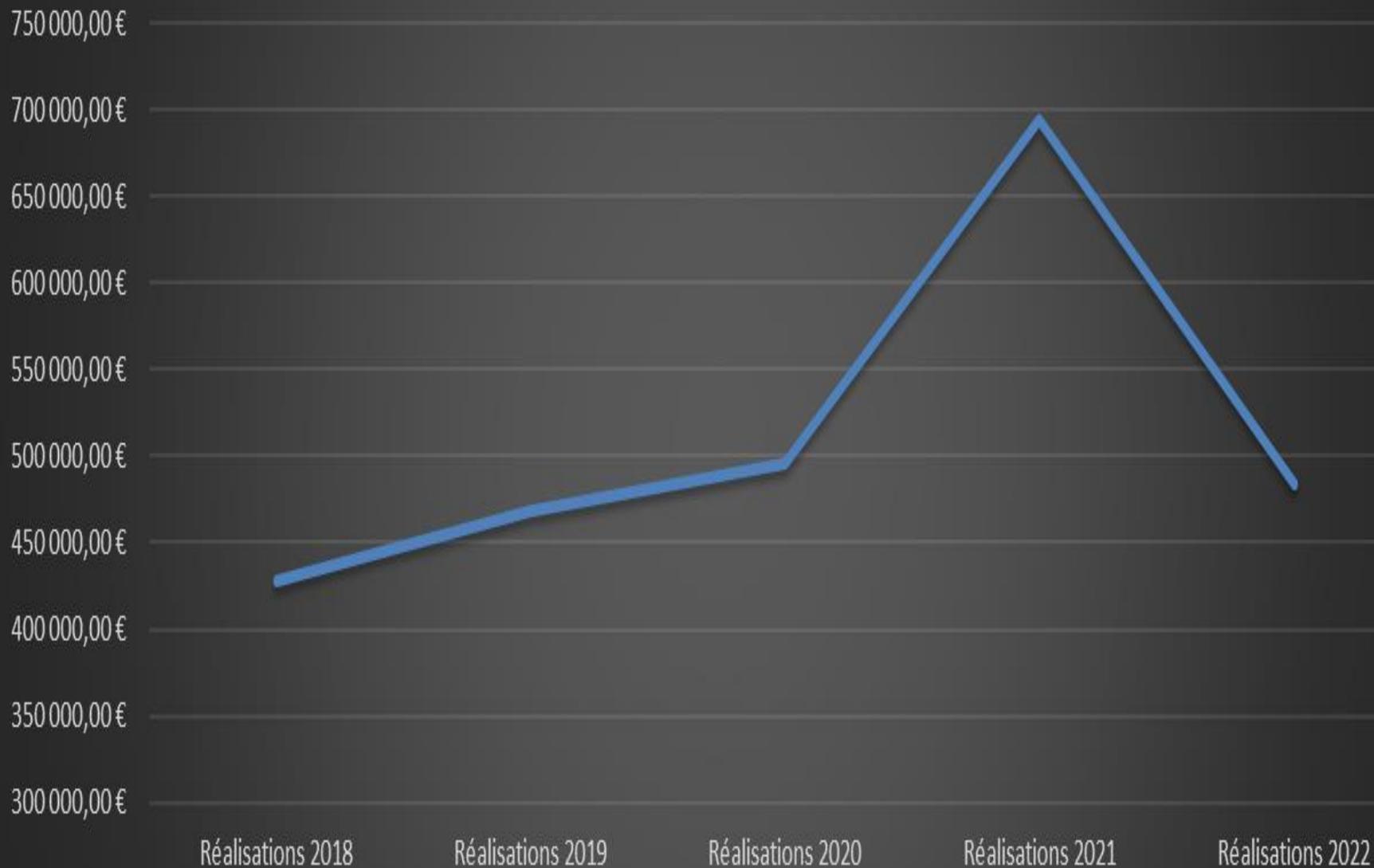
Solde gestion courante

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Zoom sur les dépenses d'Énergie

Compte	Libellé	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Propositions 2023	Augmentation 2020/2023
60612	Energie électricité	79 414 €	74 058 €	128 808 €	220 000 €	177,0%
60621	Combustibles	97 171 €	62 717 €	230 666 €	245 000 €	152,1%
	Total	176 585 €	136 775 €	359 474 €	465 000 €	163,3%
011	Charges à caractère général	756 137 €	793 335 €	1 034 130 €	1 135 000 €	50,1%
	%	23,4%	17,2%	34,8%	41,0%	

- L'augmentation des dépenses liées à l'énergie (électricité et combustibles) entre 2020 et 2023 est énorme, elle va impacter nos capacités de fonctionnement et par ricochet celles d'investissement.
- La part « énergie » a quasiment doublé en proportion par rapport aux charges à caractère général.
- Notre espoir de baisse réside en la résolution du problème européen sur le tarif de l'énergie.

Les recettes de fonctionnement 2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

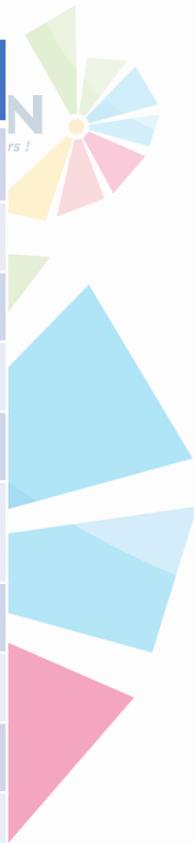
Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Les recettes de fonctionnement	* estimations
La fiscalité propre	1 500 000 €
les allocations compensatrices	112 700 €
les dotations versées par la Porte du Hainaut	
Attribution de compensation	183 581 €
Dotation de solidarité communautaire	291 348 €
les dotations de l'Etat et du département *	
Dotation Globale de Fonctionnement	665 000 €
Dotation de Solidarité Rurale	55 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	28 000 €
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	30 000 €
Fonds Péréquation des ressources Intercommunales et communales	83 000 €
Fonds National Garantie Individuelle des Ressources	18 234 €



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HÉRIN
Fort de ses quartiers !



Focus sur la dette et les emprunts



La dette et l'emprunt

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



LA DETTE : Au 1er janvier 2022 s'élève à **1 604 406,34 €** soit **383 €** par habitant
(valeur de strate 751 €)

En 2023, l'emprunt de 2 000 000 € est pris en compte dans les prévisions budgétaires

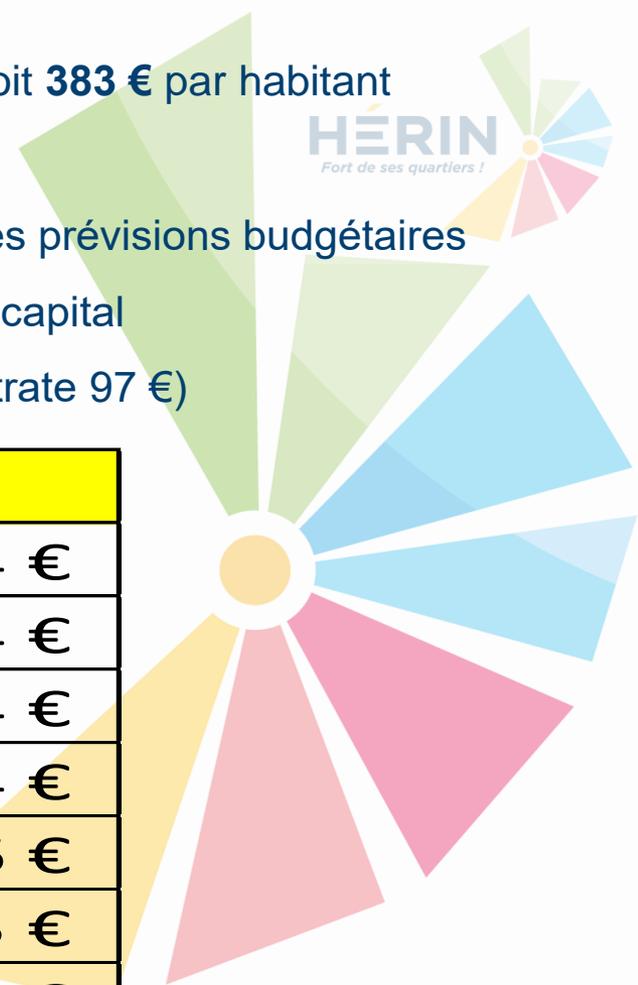
L'annuité en 2023 est de : 309 546 € soit 239 541 € en capital

et 70 005€ en intérêts soit **74 €** par habitant (valeur de la strate 97 €)

L'EMPRUNT :

Année	Montant
2019	220 474 €
2020	220 474 €
2021	220 474 €
2022	220 474 €
2023	309 546 €
2024	338 405 €
2025	337 455 €
2026	336 505 €
2027	305 009 €

HÉRIN
Fort de ses quartiers !



La situation de l'emprunt en 2023

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

ANNEE 2023

BANQUE	Montant initial	Taux	1ere échéance	date	Capital	intérêts	Encours
BCMNE	300 000,00 €	5,83%	20/06/2012	20/06/2023	24 351,64 €	6 195,00 €	81 909,10 €
CE	1 200 000,00 €	1,64%	25/07/2017	25/01/2023	19 346,97 €	3 254,55 €	774 446,63 €
				25/04/2023	19 426,29 €	3 175,23 €	755 020,34 €
				25/07/2023	19 505,94 €	3 095,58 €	735 514,40 €
				25/10/2023	19 585,91 €	3 015,61 €	715 928,49 €
CE	300 000,00 €	4,79%	25/10/2012	25/10/2023	10 824,77 €	10 015,17 €	198 260,30 €
CE	300 000,00 €	5,61%	25/10/2013	25/10/2023	22 915,85 €	7 190,71 €	105 260,80 €
CE	650 000,00 €	4,86%	25/07/2008	25/07/2023	27 090,12 €	16 452,00 €	311 428,40 €
CFFL	70 849,09 €	5,53%	01/03/2002	01/03/2023	3 453,01 €	1 580,02 €	25 118,75 €
CE	2 000 000,00 €	0,95%	01/07/2023	01/07/2023	73 041,00 €	16 031,00 €	1 926 959,00 €
Total					239 541,50 €	70 004,87 €	3 339 746,09 €

L'ensemble de nos prêts est à taux fixe.

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

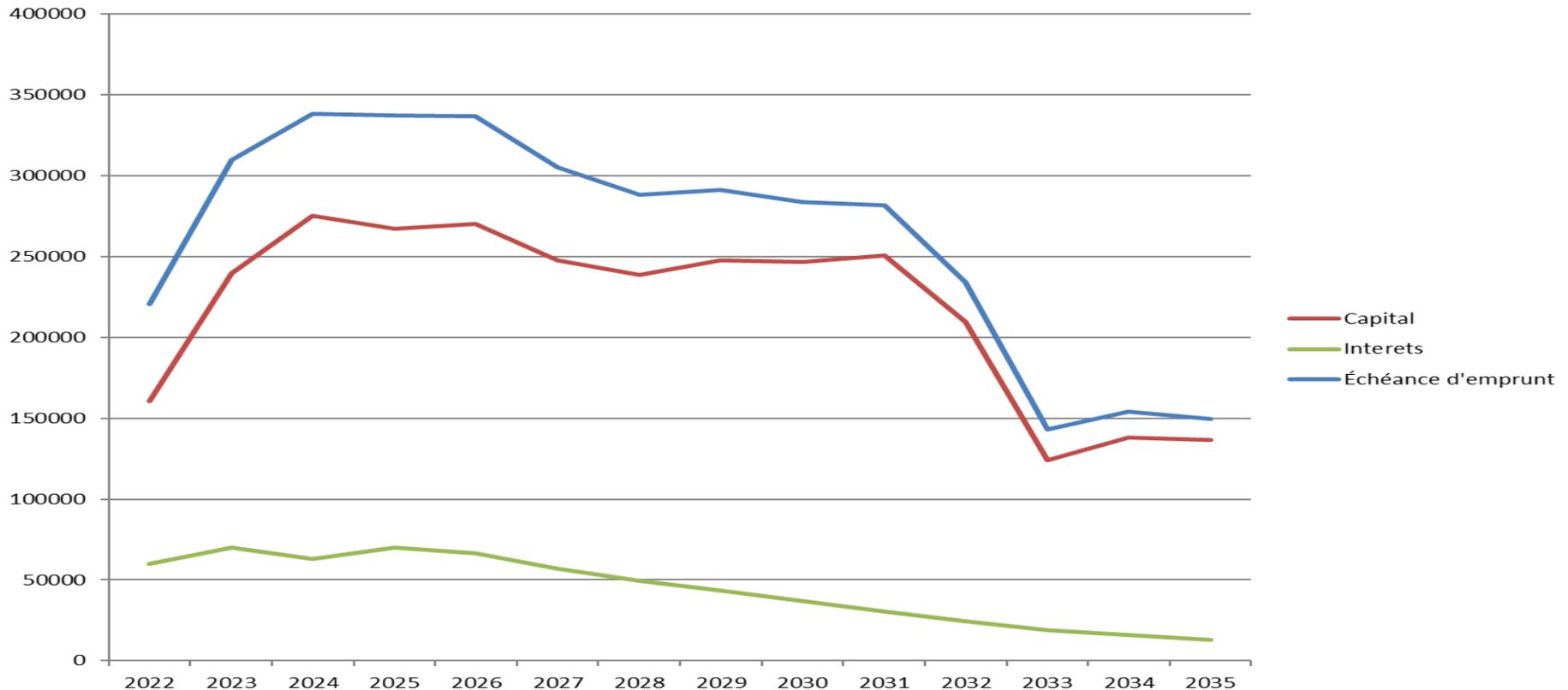
ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Evolution du niveau d'endettement

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Capital	160746,39	239541,5	275366,66	267276,32	270201,64	247840,51	238840,9	247765,58	246850,55	250846,15	209694,02	124032,91	138079,76	136697,27
Interets	59727,97	70004,87	63038,71	70179,05	66303,81	57168,22	49493,26	43274,59	36906,59	30660,99	24360,08	19026,03	15948,18	12830,67
Total	220474,36	309546,37	338405,37	337455,37	336505,45	305008,73	288334,16	291040,17	283757,14	281507,14	234054,1	143058,94	154027,94	149527,94
encours au 31/12	1604406,34	3339746,09	3089498,18	2822221,86	2552020,22	2304179,71	2060569,52	1817573,23	1437038,17	1319876,53	1110182,51	986149,6	848069,84	711372,57

Echéance d'emprunt



Evolution de l'encours de la dette

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

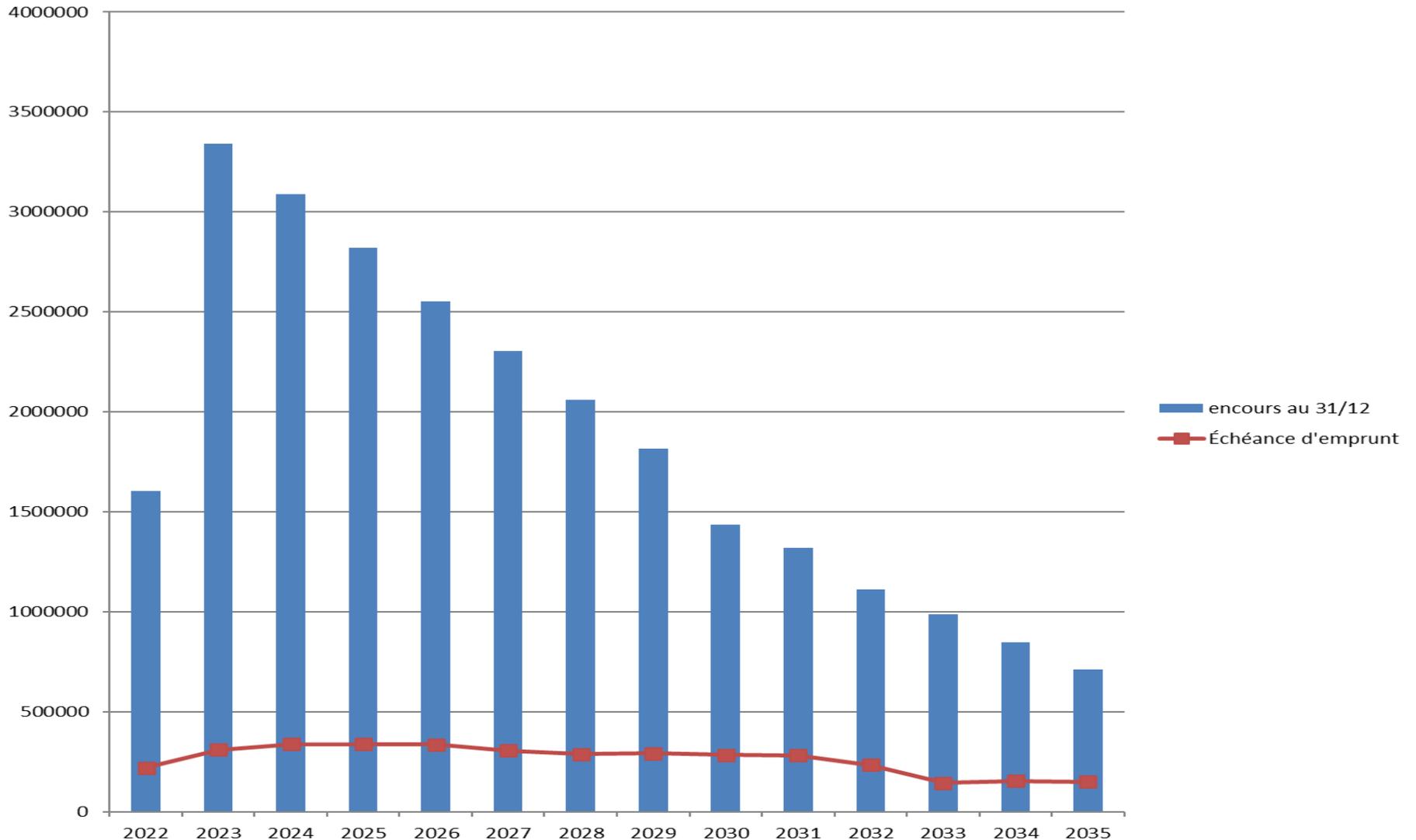
Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le



ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

Encours de la dette



Capacité de désendettement 2021-2028

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

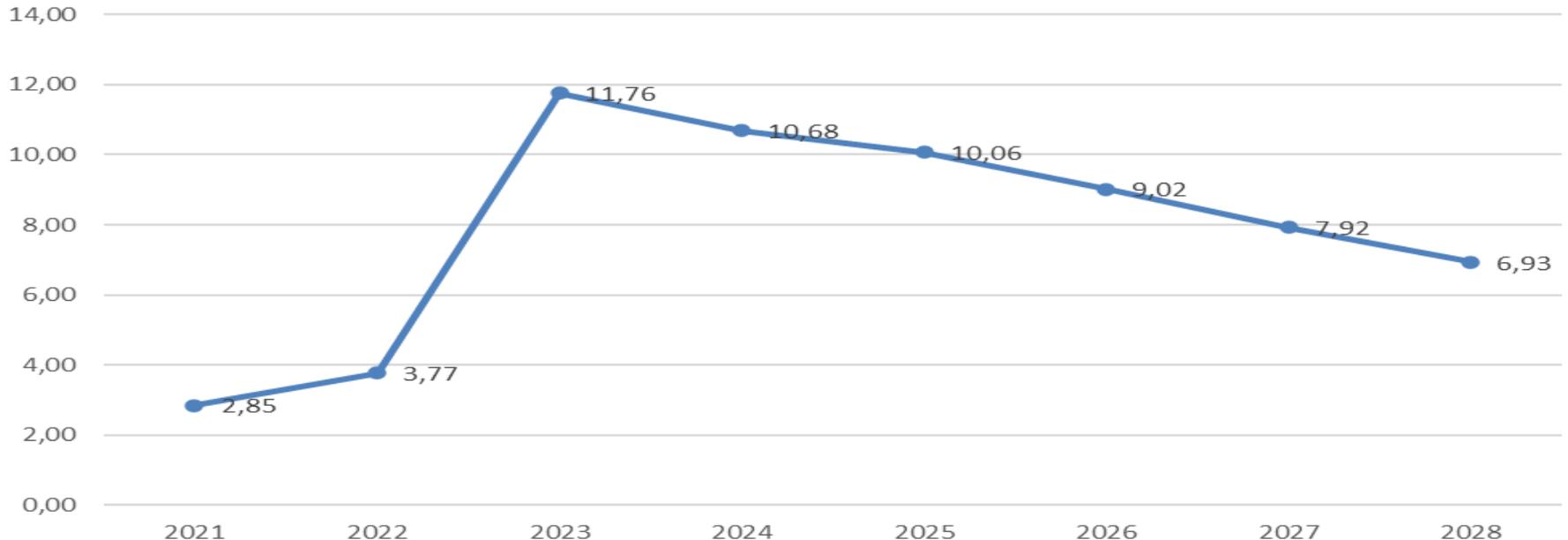
Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE 2028



Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
encours de la dette au 31/12	1 765 152,73 €	1 604 406,34 €	3 339 746,09 €	3 089 498,18 €	2 822 221,86 €	2 552 020,22 €	2 304 179,71 €	2 060 569,52 €
Recettes réelles de fonctionnement au 31/12(hors77)	3 337 251,76 €	3 439 105,16 €	3 482 000,00 €	3 526 590,00 €	3 572 162,55 €	3 618 736,59 €	3 666 331,45 €	3 714 966,83 €
Dépenses réelles de fonctionnement au 31/12(hors67)	2 718 633,77 €	3 013 574,42 €	3 198 004,87 €	3 237 388,71 €	3 291 692,55 €	3 335 809,45 €	3 375 510,05 €	3 417 531,07 €
CAF brut au 31/12	618 617,99 €	425 530,74 €	283 995,13 €	289 201,29 €	280 470,00 €	282 927,15 €	290 821,40 €	297 435,76 €
CAF net au 31/12	463 376,32 €	264 784,35 €	44 453,63 €	13 834,63 €	13 193,68 €	12 725,51 €	42 980,89 €	58 594,86 €
Annuité d'emprunt	220 474,37 €	220 474,36 €	309 546,37 €	338 405,37 €	337 455,37 €	336 505,45 €	305 008,73 €	288 334,16 €
Ratio de désendettement	2,85	3,77	11,76	10,68	10,06	9,02	7,92	6,93
Taux d'endettement	52,89%	46,65%	95,91%	87,61%	79,01%	70,52%	62,85%	55,47%

Ratio de désendettement



Prospective jusque 2028

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

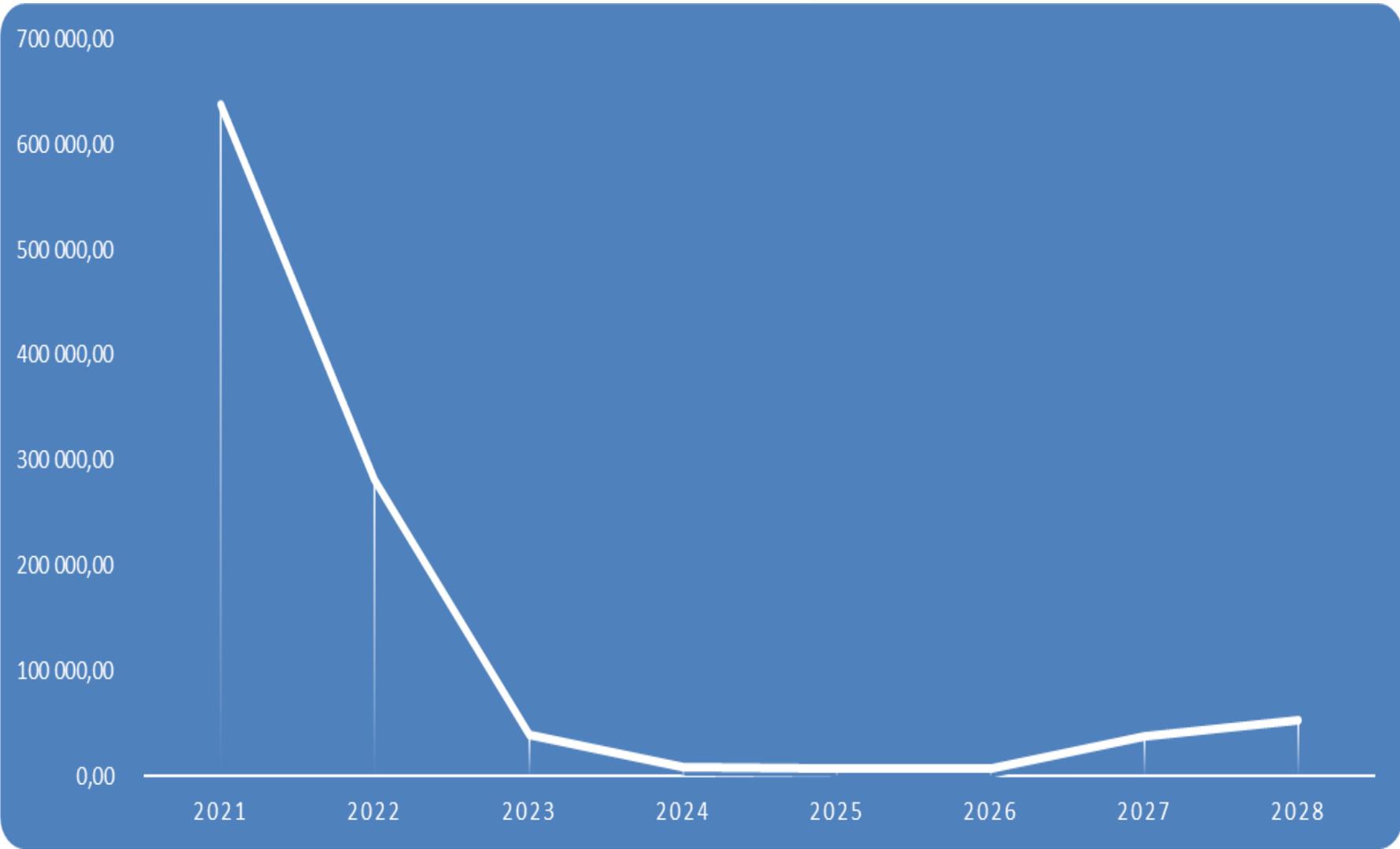
ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Variation
011	Charges à caractère général	793 335,35	1 034 130,32	1 135 000,00	1 146 350,00	1 157 813,50	1 169 391,64	1 181 085,55	1 192 896,41	1%
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 610 886,00	1 693 678,29	1 750 000,00	1 785 000,00	1 820 700,00	1 857 114,00	1 894 256,28	1 932 141,41	2%
014	Atténuations de produits	12 669,00	11 838,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	0%
65	Autres charges de gestion courante	225 849,58	216 134,69	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	0%
Total des dépenses de gestion courante		2 642 739,93	2 955 781,30	3 128 000,00	3 174 350,00	3 221 513,50	3 269 505,64	3 318 341,83	3 368 037,81	
66	Charges financières	63 389,26	57 793,12	70 004,87	63 038,71	70 179,05	66 303,81	57 168,22	49 493,26	réel
67	Charges exceptionnelles	5 470,58	3 387,10	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	7 034,00								
022	Dépenses imprévues									
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 718 633,77	3 016 961,52	3 203 404,87	3 242 788,71	3 297 092,55	3 341 209,45	3 380 910,05	3 422 931,07	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Variation
013	Atténuations de charges	116 232,82	110 395,44	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	0%
70	Produits services, domaine et ventes div	77 070,26	107 477,59	110 000,00	111 100,00	112 211,00	113 333,11	114 466,44	115 611,11	1%
73	Impôts et taxes	2 230 139,50	2 294 587,02	2 360 000,00	2 407 200,00	2 455 344,00	2 504 450,88	2 554 539,90	2 605 630,70	2%
74	Dotations et participations	874 174,20	866 252,90	862 000,00	857 690,00	853 401,55	849 134,54	844 888,87	840 664,43	-0,5%
75	Autres produits de gestion courante	39 634,98	60 392,21	60 000,00	60 600,00	61 206,00	61 818,06	62 436,24	63 060,60	1%
Total des recettes de gestion courante		3 337 251,76	3 439 105,16	3 482 000,00	3 526 590,00	3 572 162,55	3 618 736,59	3 666 331,45	3 714 966,83	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	173 769,07	14 167,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	5 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 511 020,83	3 458 857,93	3 482 000,00	3 526 590,00	3 572 162,55	3 618 736,59	3 666 331,45	3 714 966,83	
Remboursement en capital des emprunts passés		155 241,67	160 746,39	239 541,50	275 366,66	267 276,32	270 201,64	247 840,51	238 840,90	
Epargne de Gestion Prévisionnelle		855 776,32	499 689,53	348 600,00	346 840,00	345 249,05	343 830,96	342 589,62	341 529,02	
Epargne Brute Prévisionnelle		792 387,06	441 896,41	278 595,13	283 801,29	275 070,00	277 527,15	285 421,40	292 035,76	
Epargne Nette Prévisionnelle		637 145,39	281 150,02	39 053,63	8 434,63	7 793,68	7 325,51	37 580,89	53 194,86	
Taux Epargne Brute		23,74%	12,85%	8,00%	8,05%	7,70%	7,67%	7,78%	7,86%	

Epargne nette prévisionnelle

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le
ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Taux épargne brute

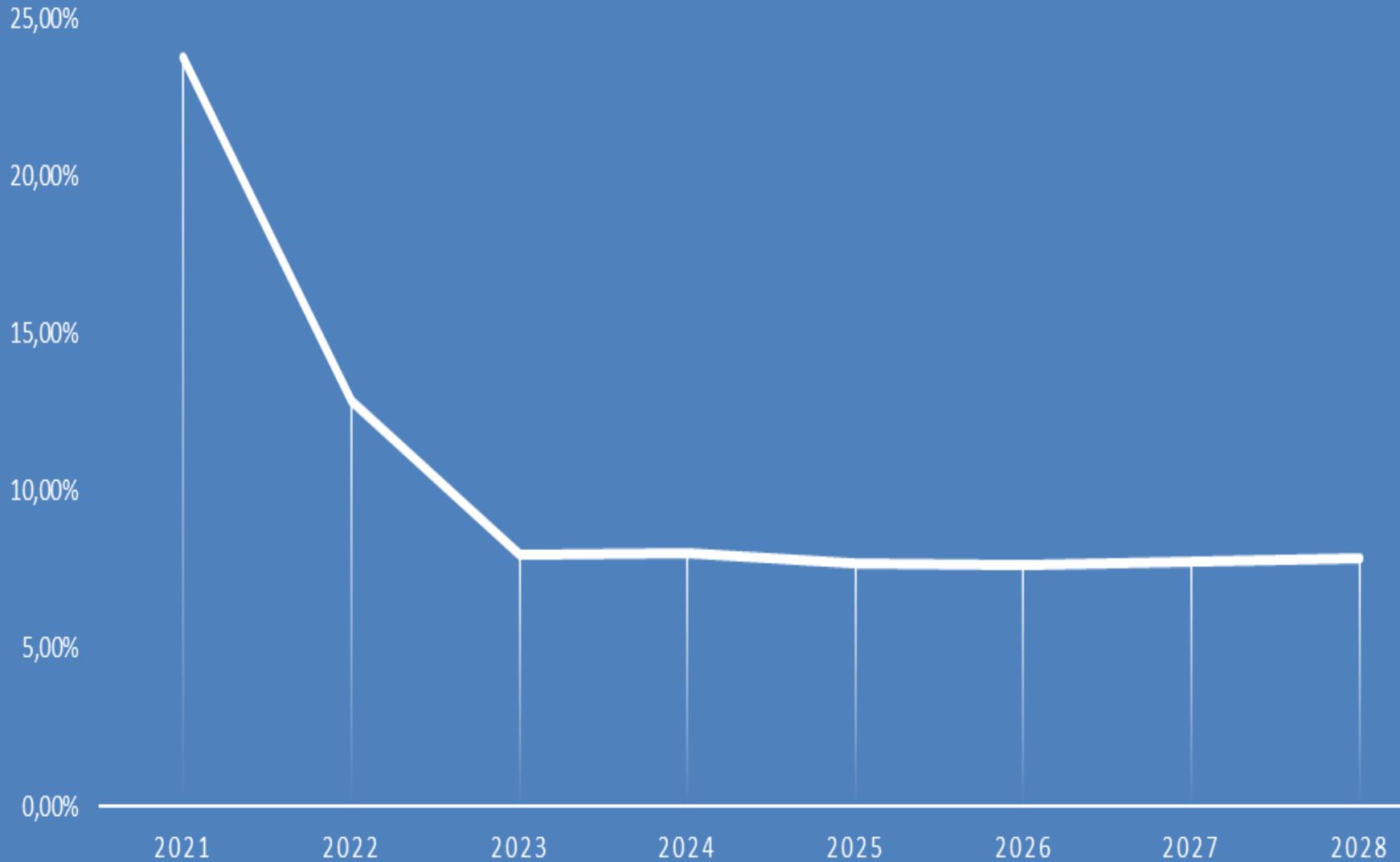
Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le



ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HÉRIN
Fort de ses quartiers !



Focus sur la section d'Investissement



L'investissement , introduction

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HERIN
Fort de ses quartiers !

L'objectif prioritaire de la commune est de continuer à proposer un service public de qualité à la population, tout en garantissant des finances saines, sans augmenter la pression fiscale, poursuivre la propreté et l'embellissement de la ville , une sécurité de plus en plus performante avec des équipements de vidéoprotection adaptés et des routes et trottoirs sécurisés, des équipements sportifs de haute qualité et des équipements municipaux rénovés .

Une démarche globale d'optimisation des dépenses et des recettes a été amorcée depuis 2015, avec une priorité absolue, **favoriser l'investissement**, malheureusement contrariée en 2023, avec l'augmentation des charges énergétiques

Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE

S²LO

Le Fonds de Compensation de la TVA 2023 : **90 000 €**

• les subventions possibles :

- Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
- Fonds Départemental Spécifique pour les Equipements Sportifs
- Conseil Régional
- Amendes de police
- Dotation Equipement des Territoires Ruraux
- Dotation Soutien Investissement Local
- Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
- Aide Départementale Villages et Bourgs
- Fonds de concours de la CAPH (**477 309 €**)



Principales dépenses réalisées en investissement en 2022

Travaux de bâtiments :

- Refonte de l'installation de chauffage et rénovation de la salle des fêtes
- Installation des badges sur les bâtiments municipaux
- Rénovation des plaques du cimetière 2° phase

Travaux voies et réseaux :

- Installation feux intelligents rues Emile Zola et Victor Hugo
- Parking rue Danton face à la maison médicale
- Rénovation de l'éclairage public
- Réaménagement du parking école Gabriel Péri



Le programme prévisionnel d'investissement

2023-2026

□ En 2023

- Poursuite des travaux engagés en 2022 :
 - Passage de l'éclairage public en LED
 - Fin de travaux sécurité incendie salle des fêtes
- Réalisation de la phase 3 de la vidéoprotection

□ De 2023 à 2026

- Suite au rapport du diagnostic technique, sanitaire et énergétique de ces bâtiments, lancement du projet de rénovation et extension de l'école maternelle Gabriel Péri
- En fonction des travaux retenus, des subventions obtenues, de l'autofinancement, recours à un emprunt à hauteur de 2 M€ sur 20 ans pour limiter les charges financières.



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230216-DEL2023_2B-DE



HÉRIN
Fort de ses quartiers !



Le calendrier budgétaire



VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Délibération n°2023/01

**Extrait des délibérations du
Conseil Municipal du 16 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le neuf Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - SAUVAGE Joël - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - MOREAU Dominique - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Absentes : LASSELIN Marie-Jeanne - SCHERER Murielle.

Excusée : DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 24

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de partenariat pour la réalisation et l'exploitation de travaux sur le domaine public routier communal - RD 313

Adoptée à l'Unanimité

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention entre le Département, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et les Communes de BELLAIN, HERIN et WALLERS ayant pour objet de préciser :

- les modalités techniques, administratives et financières des travaux prévus ;
- les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ;
- les responsabilités des parties lors des opérations de travaux ;
- les obligations des parties en matière d'exploitation (entretien et fonctionnement).

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur le projet de convention ci-annexé.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Paul COMYN

